

Notes de la séance de la Commission d'établissement de Beaulieu¹ *Election des parents*

Lundi 5 décembre 2016, 20h

Collège de Beaulieu

Parents :	Candidats quart parents (cf. point 3.) et parents intéressés
Professionnels :	Mmes Stéphanie Carey (doyenne), Elodie Fleury (doyenne), Valérie Theintz (doyenne), Danielle Zombath (directrice)
Organisations :	Mme Amélie Junod , Association des parents d'élèves (Apé) M. Théodore Hartmann , Centre de quartier de la Pontaise (invité)
Autorités politiques :	Mme Sandrine Schlienger Mme Paola Richard-de Paolis (invitée)
Excusée :	Mme Ophélie Schneider
Participent à la séance :	M. David Payot , Conseiller municipal Mme Fabienne De Pietro , Service des écoles (SEP+S)

1. Ouverture de la séance constitutive de la Commission de Beaulieu, par M. David Payot, Conseiller municipal de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Dans chaque établissement scolaire, une **Commission d'établissement** est instituée, conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire).

Cette Commission réunit

- des représentant-e-s des parents: 2 à 6
- des associations actives dans le quartier : 2 à 6
- des professionnel-le-s de l'école : 2 à 6
- des autorités politiques communales : 2.

Les Commissions doivent permettre à ces différents acteurs et partenaires de se rencontrer pour : s'informer et échanger sur des sujets concernant la vie de l'école, donner des avis, faire des propositions, voire réaliser des projets. Elles se réunissent 4 à 6 fois par année et la participation fait l'objet d'une indemnité de présence. Les séances sont publiques.

Quatre délégué-e-s de chacune des 15 Commissions d'établissement se rencontrent deux fois l'an au sein du **Conseil d'établissements lausannois**, en présence du Conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ). Le Conseil constitue ainsi un espace de coordination entre les établissements, d'échange de pratiques, et de relais vers la Municipalité, voire les autorités cantonales.

2. Intervention de Mme Danielle Zombath, directrice de l'établissement de Beaulieu

L'établissement primaire de Beaulieu compte 938 élèves répartis dans quatre bâtiments scolaires (Barre, Beaulieu, Colline et Pontaise).

3. Présentation des membres de la Commission

Quart des professionnel-le-s de l'école :

1. Mme Léa **Isnard**, enseignante de 3-4P
2. Mme Salomé **Mrazek**, enseignante de 5-6P
3. Mme Bénédicte **Graz**, enseignante d'ACM
4. Mme Emmanuelle **Wolff**, enseignante de soutien
5. Mme Valérie **Gadina**, éducatrice et enseignante en classe DEP
6. Mme Elisabeth **Tanghe**, infirmière scolaire
7. Mme Danielle **Zombath**, directrice (voix consultative)

¹ Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

● ● ● ● ● ● ● ●

Quart des organisations et milieux intéressés par l'école :

1. Mme Amélie **Junod**, Association des parents d'élèves (Apé)
2. Centre d'animation de la Cité-Vallon: en cours
3. Centre de quartier de la Pontaise : M. Théodore **Hartmann** vient ce soir à titre informatif.
→ 3 postes vacants

Y a-t-il un membre d'une association dans la salle?

Quart des autorités politiques :

1. Mme Sandrine **Schlienger**
2. Vacant

4. Election des parents

Election à l'unanimité des parents présents (vote à main levée) :

1. Magali **Brülhart** (Pontaise)
2. M. Georges **Meylan** (Pontaise)
3. M. Yves **Steiner** (Beaulieu)
4. Mme Marie-Laure **Vidal-Garcia** (Barre)
5. Mme Csilla **Vittoz** (Pontaise)
6. Mme Aude **Zurbuchen** (Barre)

Mme Carla **Ferreira** (Barre) est absente ce soir.

5. Désignation du/de la représentant-e des parents au Conseil

Le/la représentant-e des parents au Conseil sera désigné-e lors de la prochaine séance.

6. Aspects organisationnels et explication sur la désignation du bureau

Les Commissions s'organisent de manière autonome : 4 à 6 séances par année (pas le mardi !).

Les séances sont publiques, sauf si demande expresse de huis clos. Il est possible d'inviter des tiers pour des sujets spécifiques (exemple : Apems, police, sécurité routière, etc.). Des sous-groupes peuvent aussi être constitués si souhaité.

Budget et jetons de présence :

Un budget de CHF 1'000.- est à disposition de chaque Commission d'établissement, sous réserve de l'envoi de justificatifs originaux. Le Service des écoles fait en outre son possible pour faciliter les contacts avec les autres services de la Ville ou pour d'autres renseignements ou conseils.

Des jetons de présence (CHF 80.-) sont versés en fin d'année, sur la base de la liste de présence signée lors de chaque séance plénière, et remise au Service des écoles.

Ordre du jour et procès-verbal :

10 jours avant la séance de la commission, l'ordre du jour est transmis au Service des écoles qui le remet en forme et le fait figurer sur le page internet de la Commission.

Un PV est établi par la Commission lors de chaque séance (un canevas de base fourni), puis transmis au Service des écoles pour mise en forme et mise sur Internet.

Election du bureau :

Le/la président-e, vice-président-e et secrétaire de la Commission de Beaulieu seront désignés lors de la prochaine séance de la Commission.

7. Calendrier (prochaines séances)

La prochaine séance de la Commission d'établissement de Beaulieu aura lieu le **lundi 16 janvier 2017, à 20h00, au collège de Beaulieu**. Les séances suivantes seront fixées le 16 janvier.

Il est rappelé aux personnes intéressées que la prochaine séance du Conseil d'établissements lausannois aura lieu jeudi 19 janvier 2017 à 20h à la salle du Conseil communal (Hôtel de Ville, place de la Palud).



8. Première discussion sur le programme d'activités

- Règlement d'établissement - prérogative de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) : la directrice compte présenter le travail effectué par un groupe d'enseignantes, obtenir l'avis de la Commission à son sujet et réfléchir à sa mise en œuvre.
- Informations aux parents concernant le fonctionnement de l'école, voir si l'on peut améliorer...
- Devoirs surveillés : pas compris le rôle, mystère à lever...
- Accueil des nouveaux arrivants : idées de parrainages, par ex. lorsque les familles ont une autre langue maternelle....
 - Il est rappelé l'existence du CREAL (Centre de ressources pour élèves allophones), qui propose à chaque famille allophone dont un enfant va commencer l'école, un entretien d'une heure et demie. Il existe aussi à Lausanne des classes d'accueil (4 au niveau primaire) et les établissements scolaires ont à disposition un budget pour faire appel à des traducteurs dans de nombreuses langues, via l'association Appartenances.
 - Ce n'est pas le rôle des enfants de faire le lien entre l'école et la maison ; les parents peuvent venir accompagnés d'une connaissance pour les aider à comprendre s'ils le souhaitent.
- Valorisation de la culture d'origine dans les classes, enseignements ELCO (langue et culture d'origine).
- Liens intergénérationnels : est-ce un axe développé par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers ? Dans quelle mesure les projets existants peuvent être réappropriés ?
- Egalité, questions de genre : ex. métiers, quelle sensibilisation ? C'est le moment à cet âge pour ouvrir les horizons...
- Questions sur la sécurité des bâtiments.
 - Niveau sonore : comment faire respecter les règles ? Quand les élèves entrent dans le bâtiment scolaire pour rejoindre leur classe, les plus petits sont chahutés dans les escaliers, que peut-on faire ?
 - Abords de l'école : problème des enfants qui traversent la route...
- Aide à la concentration (bien-être des élèves):
 - Ex. : outils de méditation pleine conscience, comment aider l'enfant à s'écouter...
 - La directrice rappelle qu'il n'est pas possible d'imposer ce type de mesure (DGEO)
 - Respiration profonde, etc.

9. Divers et propositions individuelles

Néant.

10.01.2017/SEP+S

Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne cet@lausanne.ch www.lausanne.ch/cel
